APERÇU DU FONDS



Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin – parts de série A 8 octobre 2024

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série A du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Algonquin Capital Corporation (« Algonquin ») au 1-833-306-8404 ou par courriel à l'adresse info@algonquincap.com, ou visitez www.algonquincap.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs et/ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises à des OPC traditionnels. Parmi les stratégies qui distinguent ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés dans un but de couverture ou autre que de couverture, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la capacité d'emprunt de fonds aux fins de placement. Même si ces stratégies sont appliquées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

| Le Fonds en bref | | | |
|---|-----------------|--------------------------------|---|
| Code du Fonds : | AGQ303 | Gestionnaire du Fonds : | Algonquin Capital Corporation |
| Date de création de la série : | 9 décembre 2019 | Gestionnaire de portefeuille : | Algonquin Capital Corporation |
| Valeur totale du Fonds au 6 septembre 2024 : | 358 020 644 \$ | Distributions : | Le Fonds distribue son revenu net à la fin ou vers la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et ses gains en capital nets annuellement en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts de série A supplémentaires. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 1,75 % | Placement minimal: | 1 000 \$ pour le placement initial 100 \$ pour chaque placement supplémentaire |

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds a pour objectif de placement de dégager des rendements totaux positifs à long terme et de conserver le capital. Le Fonds investira principalement dans des titres de créance et des titres produisant du revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières dans le monde développé ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement et de couverture.

Le Fonds investira principalement dans des titres à revenu fixe, en mettant l'accent sur les titres de créance de sociétés et de gouvernements. Le Fonds peut aussi investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou supranationaux, des titres à taux flottant, des fiducies, des obligations et prêts de société, des fonds négociés en bourse, des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds peut détenir une tranche de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, conformément à ses objectifs de placement. Les types de fonds sous-jacents détenus par le Fonds seront choisis en fonction de leurs objectifs et stratégies de placement, de leur rendement passé et de leurs efficiences opérationnelles.

Le Fonds a obtenu une dispense qui lui permet d'effectuer des ventes à découvert de « titres d'État » pour un montant maximal de 300 % de sa valeur liquidative. L'exposition globale maximale du Fonds à toutes les sources d'effet de levier (c.-à-d. les emprunts de fonds, les ventes à découvert et les opérations sur dérivés) est de 300 % de sa valeur liquidative.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 6 septembre 2024. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 6 septembre 2024)

| Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1er mars 2029 ¹ | -25,55 % |
|---|----------|
| Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1er mars 2027 ¹ | -19,74 % |
| Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1er sept. 2028 ¹ | -16,98 % |
| Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1er juin 2027 ¹ | -16,01 % |
| Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1er sept. 2026¹ | -12,49 % |
| Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1er mars 2026 ¹ | -10,25 % |
| Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1er juin 2031 ¹ | -8,76 % |
| Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1er sept. 2027 ¹ | -7,24 % |
| Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1er juin 2025 ¹ | -6,47 % |
| Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1er mars 2028 ¹ | -5,74 % |

¹ Position vendeur

Pourcentage total des 10 principaux placements : -129,22 % Nombre total de placements : 314

Répartition des placements (au 6 septembre 2024)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Algonquin estime que la volatilité de ce Fonds est de faible à moyenne.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Algonquin. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. La notation peut changer au fil du temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

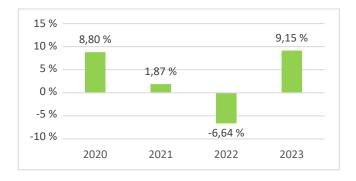
Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série A du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série A du Fonds au cours des quatre dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du Fonds sur 3 mois au cours des quatre dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période |
|-----------------------|-----------|------------------|--|
| Meilleur rendement | 7,16 % | 31 décembre 2023 | Votre placement augmenterait à 1 071,61 \$. |
| Pire rendement | -4,84 % | 31 mars 2022 | Votre placement chuterait à 951,65 \$. |

Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de série A du Fonds depuis sa création détient maintenant 1 038,81 \$, soit un rendement annuel composé de 3,88 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui:

- veulent bénéficier d'une exposition à un portefeuille diversifié principalement composé de titres à revenu fixe de qualité supérieure;
- veulent bénéficier d'une exposition à des stratégies de placement alternatives visant à diversifier la tranche de titres à revenu fixe de leur portefeuille de placements;
- pensent effectuer un placement à moyen ou à long terme;
- tolèrent un niveau de risque de placement de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties. Si vous détenez votre fonds dans un régime enregistré, les distributions du fonds et les autres montants que vous retirez de votre régime enregistré devront être inclus dans votre revenu aux fins de l'impôt. Des règles différentes s'appliquent aux comptes d'épargne libre d'impôt.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série A du Fonds.

| Frais d'acquisition | Ce que vous payez | | Comment ça fonctionne |
|------------------------------|---|--|---|
| | En pourcentage (%) | En dollars (\$) | |
| Frais d'acquisition initiaux | De 0 à 5 % du montant que vous investissez. | De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie. | Vous négociez le taux avec votre représentant. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous investissez. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission. |

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation (ou charges opérationnelles) et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série A du Fonds correspondent à 1,45 % de sa valeur liquidative.

Au 30 juin 2024, les frais du Fonds s'élevaient à 2,39 % de sa valeur, ce qui correspond à 23,90 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| Taux annuel (en % de la valeur du Fonds) | |
|--|--------|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total de la tranche des frais de gestion et des frais d'exploitation (ou charges opérationnelles) du Fonds correspondant aux parts de série A. Algonquin a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 1,75 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds. | 0,64 % |
| Frais du Fonds Il s'agit du total du RFG et du RFO | 2,39 % |

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue. Elle est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Algonquin verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève chaque trimestre et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. En ce qui concerne les parts de série A du Fonds, la commission de suivi payable est d'au plus 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année, soit au plus 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou demander la reclassification des parts de série A du Fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|-------------------------------------|--|
| Frais d'opérations à court terme | 2 % de la valeur des parts de série A que vous vendez dans les 30 jours de leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds. |
| Frais de changement de série | Jusqu'à 2 % de la valeur des parts A dont vous demandez le changement de série. Ces frais sont remis à votre représentant. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds,
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Algonquin ou votre représentant. Ces documents et les aperçus du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Algonquin Capital Corporation 40 King Street West, Suite 3402 Toronto (Ontario) M5H 3Y2 Téléphone: 416-214-3493 Numéro sans frais: 1-833-306-8404

info@algonquincap.com www.algonquincap.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse <u>www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.</u>